

Direction régionale de  
l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

Service régional de  
l'alimentation

4 bis rue Hoche  
B.P. 87865  
21078 DIJON Cédex

## Flavescence dorée de la vigne

### Message réglementaire du 30 juillet 2015 – n° 3

#### Décision relative au troisième traitement insecticide contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée dans les zones 3-1 en viticulture conventionnelle suite aux trois relevés des pièges

Suite aux résultats des deux premiers relevés des pièges, le 3<sup>ème</sup> traitement contre la cicadelle de la flavescence dorée a été rendu obligatoire tout d'abord sur deux communes, Mercurey et Prény (au plus tard le 24 juillet) puis sur 5 autres, Aluze, Burgy, Clessé, Fontaines et Saint-Martin-sous-Montaigu (au plus tard le 31 juillet).

En prenant en considération les résultats du 3<sup>ème</sup> relevé des pièges qui a eu lieu le 29 juillet, le seuil de traitement est maintenant dépassé dans 6 nouvelles communes : Azé, Chardonnay, Cruzille, Saint-Jean-de-Vaux, Montbellet et Viré. Sur ces communes, **le troisième traitement est rendu obligatoire ; il sera positionné dès que possible et au plus tard le 05 août**. Pour le choix de l'insecticide, attention au respect du délai d'emploi avant récolte (DAR).

Sur les autres communes listées ci-après, le seuil de traitement n'est toujours pas dépassé à l'issue de ce troisième relevé des pièges, le troisième traitement ne s'y imposera donc pas en 2015.

Zones à 3-1 traitements Communes où le troisième traitement ne s'imposera pas en 2015
--

<u>Chalonnais</u> Mellecey
-------------------------------

<u>Nord Mâconnais :</u>
-------------------------

Bissy-la-Mâconnaise, Boyer, Etrigny, Farges-les-Mâcon, Fleurville, Grevilly, Jugy, La Chapelle-sous-Brancion, La Salle, Laives, Le Villars, Lugny, Mancey, Martailly-les-Brancion, Montceaux-Ragny, Nanton, Ozenay, Péronne, Plottes, Royer, Saint-Albain, Saint-Gengoux-de-Scissé, Saint-Maurice-de-Satonnay, Sennecey-le-Grand, Senozan, Tournus, Uchizy, Vers.
---

Ce message clôture la campagne 2015 de lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée.

Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
Le chef du service régional de l'alimentation,



Sophie JACQUET